

DÉPARTEMENT

Pyrénées Orientales

EPCI

PV N°1/2026

SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE,  
L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT  
PYRENEES-MEDITERRANEE

Effectif du conseil communautaire ou du  
comité syndical

88

Nombre de conseillers en exercice

88

Élection des membres du  
bureau (Président, des vice-  
présidents et autres membres)

## PROCÈS-VERBAL

### DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU



L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de juin à dix-sept heures trente minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le comité syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT PYRENEES-MEDITERRANEE.

Étaient présents les délégués suivants : liste d'émargement annexée.

#### 1. Installation des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Robert RAYNAUD, président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M<sup>me</sup> CAROLE WALTER a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

M<sup>me</sup> COSTA FESSENBECK reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

#### 2. Élection du président

##### 2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 17 délégués présents et a constaté la condition de quorum est remplie. *Notre représentés.*

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du/de la Président(e).

L'appel à candidature effectué, le doyen d'âge enregistre les candidatures de :

M. ROBERT RAYNAUD  
M .....  
M .....  
M .....  
M .....

Il a rappelé qu'en application de l'article 3.3 des statuts du Syndicat, le/la Président(e) est élu à main levée, à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents, et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical.

Le doyen d'âge fait procéder au vote :

Nombre de membres présents : 17

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le doyen d'âge indique que le scrutin pour la présidence au SYM P-M s'effectuera :

☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

##### 2.2. Constitution du bureau :

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins :

Stéphanie GONZ et Pascale Puy

##### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

En cas de scrutin secret, chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par le conseil syndical. Il a été constaté,

Avis de réception en préfecture  
065-256600207-20260603-PV-1-2026-12  
Date de réception préfecture : 04/06/2026



sans toucher le bulletin que le délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### 2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0  
b. Nombre de suffrages exprimés 77  
c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                         | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Robert RAYNAUD                                                          | 77                          | Soixante Dix-Sept |
|                                                                         |                             |                   |
|                                                                         |                             |                   |
|                                                                         |                             |                   |
|                                                                         |                             |                   |
|                                                                         |                             |                   |

#### 2.5. Proclamation de l'élection du président

M. Robert RAYNAUD a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

#### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Robert RAYNAUD élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le/la Président(e) a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 6 vice-présidents.

Par délibération, le Comité Syndical a décidé de fixer à 5 le nombre des vice-présidents du conseil et de fixer à 23 le nombre des autres membres du bureau.

##### 3.1. Élection du premier vice-président

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0  
b. Nombre de suffrages exprimés 77  
c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Patrick GOT                                                  | 77                          | Soixante Dix Sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

#### Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Patrick GOT a été proclamé(e) président(e) et immédiatement installé(e).

Modèle de réception en préfecture  
066-256600297-20260603-PV\_1\_2026-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2026



### 3.2. Élection du deuxième vice-président

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de suffrages exprimés 77

c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Fahme DAHINE                                                 | 77                          | Soixante Dix Sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

#### Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. me Fahme DAHINE a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

### 3.3. Élection du troisième vice-président

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 7

b. Nombre de suffrages exprimés 70

c. Majorité absolue 36

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Xavier BAUDRY                                                | 70                          | Soixante Dix      |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

#### Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. Xavier BAUDRY a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

### 3.4. Élection du quatrième vice-président

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de suffrages exprimés 77

c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Catherine GAY                                                | 77                          | Soixante Dix Sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20260603-PV\_1\_2026-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2026



**Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

M<sup>me</sup> Catherine GAY a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.5. Élection du cinquième vice-président**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de suffrages exprimés 77

c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Jacques BAYONA                                               | 77                          | Soixante Dix sept |
| .....                                                        | .....                       | .....             |
| .....                                                        | .....                       | .....             |
| .....                                                        | .....                       | .....             |
| .....                                                        | .....                       | .....             |

**Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

M Jacques BAYONA a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.6. Élection du sixième vice-président**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : .....

Nombre de votes pour un scrutin secret : .....

Le scrutin s'effectuera : ☐ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....

b. Nombre de suffrages exprimés .....

c. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| .....                                                        | .....                       | .....             |
| .....                                                        | .....                       | .....             |
| .....                                                        | .....                       | .....             |
| .....                                                        | .....                       | .....             |
| .....                                                        | .....                       | .....             |

**Proclamation de l'élection du sixième vice-président**

M ..... a été proclamé(e) sixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.7. Élection du membre du bureau n°1**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de suffrages exprimés 77

c. Majorité absolue 39

Accusé de réception en préfecture  
096-296600297-20260603-PV\_1\_2026-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2026



| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| JOË BELTRI                                                   | 77                          | Sixante Dix sept  |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°1**  
M JOË BELTRI a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

### 3.8. Élection du membre du bureau n°2

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 78

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de suffrages exprimés 77

c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Roland CALS                                                  | 77                          | Sixante dix sept  |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°2**  
M Roland CALS a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

### 3.9. Élection du membre du bureau n°3

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 78

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1

b. Nombre de suffrages exprimés 77

c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Laehha COLONNI                                               | 77                          | Sixante dix sept  |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°3**  
M me Laehha COLONNI a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

### 3.10. Élection du membre du bureau n°4

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 78

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1

b. Nombre de suffrages exprimés 77

c. Majorité absolue 39

Accusé de réception en préfecture  
066256600297-20260603-PV\_1\_2026-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2026



| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                | En toutes lettres |
| Karine CANOLA                                                | 77                         | Seixante dix sept |
|                                                              |                            |                   |
|                                                              |                            |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°4**  
M Karine CANOLA a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

### 3.11. Élection du membre du bureau n°5

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 37

b. Nombre de suffrages exprimés 39

c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                | En toutes lettres |
| Laëhha CARRETERO                                             | 77                         | Seixante dix sept |
|                                                              |                            |                   |
|                                                              |                            |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°5**  
M me Laëhha CARRETERO a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

### 3.12. Élection du membre du bureau n°6

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 37

b. Nombre de suffrages exprimés 39

c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                | En toutes lettres |
| Dominique CAYROL                                             | 77                         | Seixante Dix Sept |
|                                                              |                            |                   |
|                                                              |                            |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°6**  
M Dominique CAYROL a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

### 3.13. Élection du membre du bureau n°7

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 37

b. Nombre de suffrages exprimés 39

c. Majorité absolue 39

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20260603-PV\_1\_2026-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2026



| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Amélie HUART NACLOU                                          | 77                          | Soixante Dix Sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°7**

M Amélie HUART NACLOU a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.14. Élection du membre du bureau n°8**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 37  
b. Nombre de suffrages exprimés 39  
c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Stéphane HUET                                                | 77                          | Soixante Dix Sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°8**

M Stéphane HUET a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.15. Élection du membre du bureau n°9**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 37  
b. Nombre de suffrages exprimés 39  
c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Franco LEROY PERALS                                          | 77                          | Soixante Dix Sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°9**

M Franco LEROY PERALS a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.16. Élection du membre du bureau n°10**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 37  
b. Nombre de suffrages exprimés 39  
c. Majorité absolue 39

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20260603-PV\_1\_2026-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2026



| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Laurent LOPEZ                                                | 77                          | Soixante Dix Sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°10**

M Laurent LOPEZ a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.17. Élection du membre du bureau n°11**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1

b. Nombre de suffrages exprimés 77

c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Christiane NONIER                                            | 77                          | Soixante Dix Sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°11**

M Christiane NONIER a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.18. Élection du membre du bureau n°12**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1

b. Nombre de suffrages exprimés 77

c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Emilie NOUTANES                                              | 77                          | Soixante Dix Sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°12**

M Emilie NOUTANES a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.19. Élection du membre du bureau n°13**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1

b. Nombre de suffrages exprimés 77

c. Majorité absolue 39

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20260603-PV\_1\_2026-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2026



| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Alexandre NOULIN                                             | 77                          | Sixante Dix sept  |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°13**

M. Alexandre NOULIN a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.20. Élection du membre du bureau n°14**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 78

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 39  
b. Nombre de suffrages exprimés : 77  
c. Majorité absolue : 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Fatma NASRI                                                  | 77                          | Sixante Dix sept  |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°14**

M. me Fatma NASRI a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.21. Élection du membre du bureau n°15**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 78

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 39  
b. Nombre de suffrages exprimés : 77  
c. Majorité absolue : 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Caroline PICCOLO                                             | 77                          | Sixante Dix sept  |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°15**

M. me Caroline PICCOLO a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.22. Élection du membre du bureau n°16**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 78

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 39  
b. Nombre de suffrages exprimés : 77  
c. Majorité absolue : 39

Accusé de réception en préfecture  
066-286600297-20260603-PV\_1\_2026-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2026



| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Nathalie PRATROCA                                            | 77                          | Soixante Dix Sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°16**  
M Nathalie PRATROCA a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

### 3.23. Élection du membre du bureau n°17

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1

b. Nombre de suffrages exprimés 77

c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Nichel PLA                                                   | 77                          | Soixante Dix Sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°17**  
M Nichel PLA a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

### 3.24. Élection du membre du bureau n°18

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1

b. Nombre de suffrages exprimés 77

c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Jean PUGINIER                                                | 77                          | Soixante Dix Sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°18**  
M Jean PUGINIER a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

### 3.25. Élection du membre du bureau n°19

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1

b. Nombre de suffrages exprimés 77

c. Majorité absolue 39

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20260603-PV\_1\_2026-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2026



| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Saadia SAREHANE                                              | 77                          | Soixante dix sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°19**

M me Saadia SAREHANE a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.26. Élection du membre du bureau n°20**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 77  
b. Nombre de suffrages exprimés 39  
c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Ny'iam SEGUY                                                 | 77                          | Soixante dix sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°20**

M Ny'iam SEGUY a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.27. Élection du membre du bureau n°21**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 77  
b. Nombre de suffrages exprimés 39  
c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Virginie SERRADEIL                                           | 77                          | Soixante dix sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°21**

M Virginie SERRADEIL a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.28. Élection du membre du bureau n°22**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 0

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 77  
b. Nombre de suffrages exprimés 39  
c. Majorité absolue 39

Accusé de réception en préfecture  
066-256800207-20260603-PV\_1\_2026-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2026



| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| FRANÇOIS TIXADON                                             | 77                          | Soixante Dix Sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°22**

M. FRANÇOIS TIXADON a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.29. Élection du membre du bureau n°23**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : 77

Nombre de votes pour un scrutin secret : 70

Le scrutin s'effectuera : ☒ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1

b. Nombre de suffrages exprimés 77

c. Majorité absolue 39

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
| SYLVAIN VIVES                                                | 77                          | Soixante Dix Sept |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°23**

M. SYLVAIN VIVES a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.30. Élection du membre du bureau n°24**

Le/la Président(e) informe l'Assemblée que conformément à l'article 3.3 des statuts du SYM P-M, le scrutin se tient à main levée à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Nombre de membres présents : .....

Nombre de votes pour un scrutin secret : .....

Le scrutin s'effectuera : ☐ à main levée ☐ au scrutin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....

b. Nombre de suffrages exprimés .....

c. Majorité absolue .....

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | En chiffres                 | En toutes lettres |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |
|                                                              |                             |                   |

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°24**

M. .... a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**4. Observations et réclamations**

AUCUNE OBSERVATION NI RECLAMATION.

Accusé de réception en préfecture  
066-256600297-20260603-PV\_1\_2026-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2026



.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 03 juin 2026, à 19 heures, 10 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),



Le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,

